



# Aides à domicile :

## *L'humain à cœur*

Alors que les Services d'aide à domicile (SAAD) peinent à recruter sur un secteur en très forte tension, le Département du Territoire de Belfort présente son nouveau Schéma de l'aide à domicile 2022-2027, un plan d'actions sur cinq ans dans lequel il est notamment question de l'attractivité des métiers de l'aide à domicile. Mais quel est le rôle d'auxiliaire de vie sociale à domicile ? *Vivre le Territoire* vous invite à en savoir plus sur ces professionnelles qui placent la relation humaine au cœur de leur mission.

# Un métier d'avenir



→ Une auxiliaire de vie chez une personne âgée.

La Loi de finance 2022 pourrait bien apporter de nouvelles réponses aux Départements en matière d'aide à domicile, notamment grâce à l'augmentation des dotations d'État en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées qui souhaitent rester chez elles. « L'enjeu est d'établir un plan d'action au niveau départemental qui permette d'améliorer le service à la personne, en qualité et en quantité, explique le Directeur de l'autonomie au Département du Territoire de Belfort. Nous avons ainsi commandé une étude afin de mieux identifier et objectiver les différentes situations, les souhaits et les besoins des personnes aidées à domicile dans le Territoire de Belfort. Ensuite nous avons analysé la situation de l'offre des Services d'aide et d'accompagnement à domicile afin de définir les enjeux à venir et établir le plan d'action nécessaire. » Dès 2019, le Département avait engagé 450 000 euros par an pour financer certaines contraintes des Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD). En 2022, la Loi de finance permettra d'engager 1,8 million par an pour renforcer la qualité des interventions des SAAD et financer certaines actions. L'enjeu est donc de taille.

## Nouveau schéma départemental

L'étude a permis d'identifier certaines problématiques, parmi lesquelles le recrute-

ment et l'attractivité du métier d'aide à domicile. « Depuis plusieurs années, les SAAD ont beaucoup de mal à recruter, poursuit le Directeur. Il y a une méconnaissance du métier bien sûr, mais aussi un manque de reconnaissance. » La baisse du nombre de candidats impacte les professionnels en poste qui s'épuisent à leur tour. L'un des objectifs du nouveau Schéma départemental de l'aide à domicile 2022-2027 vise donc à redonner au métier ses lettres de noblesse. « C'est un métier qui a du sens en termes de société et qui place l'humain avant tout. »

## Certification qualité

Le nouveau schéma prévoit ainsi de contractualiser avec les SAAD pour financer des projets spécifiques, tels que la revalorisation des heures effectuées le dimanche, les jours fériés, ou pour la prise en charge des personnes en très grande dépendance, sans augmentation de tarif pour la personne qui bénéficie de ce service. « Cela peut aussi concerner la mise en place de dispositifs spécifiques pour les interventions en milieu rural, ou encore la possibilité pour la personne aidée de disposer d'interventions le soir ou la nuit », reprend le Directeur. Le Département prévoit également d'accompagner les SAAD dans leur projet de certification qualité, nouvelle référence d'évaluation de ces services.

## Une plateforme dédiée

Dès la rentrée, une plateforme spécialement dédiée à la promotion des métiers de l'autonomie permettra aux personnes intéressées d'être accompagnées dans leur projet de formation et de qualification. La plateforme pourra également entreprendre de nouvelles expérimentations en lien avec les SAAD. « Plusieurs pistes de travail sont en cours, comme la création d'une académie des métiers avec Pôle emploi, l'Agence régionale de santé et la Région Bourgogne-Franche-Comté mais aussi les organismes de formation », précise le Directeur. D'autres initiatives telles que favoriser le tutorat, ou encore la création d'un groupement d'employeurs, sont en cours de réflexion. Une nouvelle dynamique vient donc d'être enclenchée pour que l'aide à domicile devienne un vrai métier d'avenir.

## ► Plateforme des métiers de l'autonomie

Anne-Sophie Berche : [anne-sophie.berche@territoiredebelfort.fr](mailto:anne-sophie.berche@territoiredebelfort.fr)

## LES SAAD



## Des services autorisés par le Département

Comme les Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), les Services d'aide à domicile sont des structures autorisées par le Président du Conseil départemental. Le prix des prestations est fixé dans le contrat entre le service et l'utilisateur et son financement est calculé en fonction du montant de l'Aide personnalisée à l'autonomie (APA) ou de la Prestation de compensation du handicap (PCH) de la personne chez qui ils interviennent.

► Retrouvez tous les SAAD du Territoire de Belfort sur [www.territoiredebelfort.fr](http://www.territoiredebelfort.fr)

# Service à la personne : être utile aux autres



↳ **L'entretien du logement est une des missions de l'Aide à domicile**

professionnels qui interviennent et à son responsable de secteur. Des qualités qui doivent s'ajouter à la connaissance des gestes techniques et des savoir-faire professionnels. « *Savoir aider une personne à se déplacer sans se faire mal au dos, ou encore apprendre les techniques d'entretien des locaux, assurer l'hygiène et le confort corporel...*, tout cela s'apprend », conclut Véronique Martin.



## PLUSIEURS NOMS, UN SEUL MÉTIER

Aide à domicile, auxiliaire de vie sociale, accompagnant éducatif et social..., ces différentes appellations regroupent en réalité un seul et même métier. « *Le professionnel de l'aide à domicile accompagne une personne âgée dépendante ou une personne handicapée à son domicile dans les actes de la vie*

*quotidienne* », explique Véronique Martin, responsable d'Arc-en-Ciel Services. Faire une toilette simple, aider au lever et au coucher, aux repas, entretenir le cadre de vie ou encore faire les courses sont parmi les missions de l'aide à domicile. « *Elle intervient pour aider la personne dans son environnement et n'a donc pas le même rôle qu'une aide-soignante qui assure, elle, les soins médicaux et dépend d'un Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)* », précise la responsable. C'est également un métier profondément humain où le lien social, l'écoute et le dialogue sont primordiaux. « *Par exemple, parler de l'actualité, discuter autour d'un café, aller faire une petite marche dans le jardin... cela fait partie du rôle de l'Aide à domicile.* »

« *Je suis professionnelle de l'aide à domicile depuis octobre 2019. J'ai suivi une formation avec la Maison familiale rurale de Mandœuvre au cours de laquelle j'ai effectué deux mois de stage dans le service d'aide à domicile de la Fondation Arc-en-Ciel. Aujourd'hui je suis diplômée et je travaille pour le service où j'ai fait mon stage. C'était important pour moi de suivre cette formation. Elle m'a permis, par exemple, de mieux connaître les différentes pathologies. Certaines maladies demandent beaucoup de patience et d'empathie, il faut rester bienveillant et calme en toute circonstance. Je ne regrette vraiment pas d'avoir choisi ce métier. Il m'apporte énormément de joies et de satisfactions.* »

**Sandrine Prongué**, Aide à domicile à la Fondation Arc en ciel

## QUELS DIPLÔMES FORMENT AU MÉTIER D'AIDE À DOMICILE ?

- Diplômes de niveau V : CAP assistant technique en milieu familial et collectif, BEP carrières sanitaires et sociales mention aide à domicile, Diplôme d'État auxiliaire de vie sociale, Diplôme d'État accompagnant éducatif et social...
- Diplômes de niveau IV : Bac pro de proximité et vie locale ; Bac pro accompagnement, soins et services à la personne, option à domicile...

↳ **Savoir-faire professionnels**  
Travailler seule au domicile d'une personne nécessite certaines qualités. « *L'autonomie est l'une d'elles, mais il faut aussi savoir prendre des initiatives et s'organiser car l'aide à domicile visite plusieurs personnes par jour sur son secteur, et toutes ces personnes ont des habitudes différentes.* » Il est également primordial de transmettre les informations aux autres

## AU CŒUR DU SERVICE À LA PERSONNE

### En complément des aidants familiaux

Les services d'aide et de soins à domicile sont un maillon essentiel pour permettre à la personne de continuer à vivre dans son environnement familial. La plupart du temps, l'aide des professionnels vient en complément de l'aide principale apportée par les proches (conjoint, enfants, voisins...). L'aide à domicile intervient alors pour soulager ou donner du répit à l'aidant principal afin qu'il puisse prendre un peu de temps pour lui-même.

### Avis de recherche

La parité n'est malheureusement pas la règle dans le secteur sanitaire et social où la très grande majorité des postes sont occupés par des femmes. Les Services d'aide à domicile sont pourtant à la recherche de candidats masculins qui renouvelleraient ainsi l'image du métier d'Aide à domicile.

### Dynamisme et organisation

En fonction des plannings et des périodes de l'année, une auxiliaire de vie à domicile réalise entre trois et huit interventions par jour, chaque fois différentes selon le degré de dépendance de la personne aidée. Dynamisme et organisation sont donc de mise. En milieu rural, il est indispensable de posséder un véhicule, les frais kilométriques étant pris en charge par l'employeur.



« Je suis Aide à domicile depuis quatorze ans et j'adore toujours mon métier. Il y a des difficultés bien sûr, mais comme dans tous les métiers où l'on travaille avec de l'humain. Par exemple, depuis quelques années, nous rencontrons plus souvent des personnes qui ont des dépendances lourdes. Cela vient du fait que les personnes aidées et leur famille choisissent le maintien à domicile le plus longtemps possible. C'est un métier où il faut s'adapter, car on n'intervient pas de la même façon chez une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer et chez quelqu'un qui a une sclérose en plaques. La seule chose qui ne change pas, ce sont ces moments de bonheur qu'on leur apporte et le sentiment d'être vraiment utile aux autres. »

**Mireille Sainsimon**, aide à domicile à l'Association Colchique.

Dialogue, écoute et bienveillance sont primordiaux.

## 2 Questions à...



**Marie-Hélène Ivol**,  
Vice-présidente en charge des  
personnes âgées et handicapées

**Vivre le Territoire : Quelle place occupent les Services d'aide à domicile dans la politique départementale en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées ?**

**Marie-Hélène Ivol** : Notre rôle dans la politique d'aide à domicile est extrêmement important. En favorisant l'indépendance à domicile des aînés et des personnes handicapées, nous agissons sur leur santé physique et mentale, sur le renforcement de leur confiance et de leur estime de soi et *in fine*, tout cela améliore leur qualité de vie au quotidien. Nous devons leur garantir une qualité de vie satisfaisante dans différents actes de la vie quotidienne.

**Vivre le Territoire : Comment imaginez-vous le service d'aide à domicile de demain ?**

**Marie-Hélène Ivol** : Face à aux enjeux du vieillissement, les services d'aide et d'accompagnement à domicile ont une véritable mission de service public. Ils doivent pouvoir intervenir dans toutes les communes du Territoire de Belfort, 7 jours sur 7, à des horaires atypiques sans que cela ne coûte plus cher aux bénéficiaires. Face à la médicalisation accrue, les services d'aide à domicile devront s'appuyer sur des partenariats avec des EHPAD et des équipes de soignants.

